

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

## 12. ACHAT D'UN PARCOURS AVENTURE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis la rentrée scolaire, en raison de la circulation active du virus, les gestionnaires d'ALSH doivent adapter leur fonctionnement pour permettre l'application des consignes sanitaires et contribuer à rompre les chaînes de contamination.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en tant que financeur des ALSH, a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'offre d'accueil aux familles et de sécuriser le financement de ses partenaires. Les administrateurs de la CAF de la Haute-Vienne ont donc décidé d'attribuer une aide exceptionnelle au renouvellement du matériel lié à l'activité des ALSH.

Les dépenses subventionnables concernent le matériel pédagogique et éducatif, les logiciels et le mobilier (intérieur et extérieur).

La prise en charge de la CAF s'élève à hauteur de 80 % des dépenses d'investissement dans la limite de 5 000 € HT.

A ce titre, l'ALSH pourrait aménager la partie extérieure du centre et investir dans des jeux du type « parcours aventure ». Après consultation de plusieurs entreprises, ACODIS a été retenu comme l'offre la plus intéressante tant au niveau qualitatif que tarifaire. Le montant du devis retenu s'élève à 4 999,16 € HT sans la pose.

La prise en charge de la CAF serait de 3 999,33 € soit un reste à charge pour la commune de 999,83 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec ACODIS d'un montant de 4 999,16 € HT soit 5 998,99 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer les documents fournis par la CAF dans le cadre de la subvention versée par la CAF,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

